

REPUBLIQUE ALGERIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE  
DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL

**PREMIERE MISE EN DEMEURE**

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles afférentes au contrat n°E939/22 du 23/08/2022, conclu avec la SARL LVM / Algérie, dont le siège social : Route de l'Université, Lotissement Zaouche, Tala Merkha -Bejaia – Algérie, cette société est mise en demeure pour le non-respect de ces obligations contractuelles en matière de livraison des équipements et outillages.

En effet, la SARL LVM / Algérie est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ces engagements contractuels, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication du présent avis, dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) et le site officiel du Ministère de la Défense Nationale.

Passé ce délai, des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre de la SARL LVM / Algérie, conformément à la réglementation en vigueur.